



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DU CONSERVATOIRE NATIONAL  
DES ARTS ET METIERS**

**Numéro 214  
publié le 26 avril 2024**

## **Décisions émanant de la direction nationale des formations (DNF)..... 3**

- Note de règlement n° 2024-01/DNF du 3 avril 2024 portant modification à la note n° 2019-01/DNF du 24/01/2019-relative à la jurisprudence VES de la spécialité informatique–Validations automatiques en informatique.....4
- Note de règlement n° 2024-02/DNF du 3 avril 2024 portant modification à la note de règlement n°2020-25/DNF du 28/09/2020 relative à la grille de corrélation entre les niveaux de Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (CECRL) et les principaux tests, certifications en anglais..... 18

## **Actes publiés à titre informatif ..... 22**

- Décision n°2024- 03 DGS du 29 mars 2024 portant remplacement de représentant du personnel à la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail du Conservatoire national des arts et métiers..... 23
- Décision n°2024-04 DGS du 23 avril 2024 portant remplacement de représentants du personnel au comité social d'administration d'établissement du Conservatoire national des arts et métiers . 24

**Décisions émanant de la direction des affaires financières  
(DAF)**

**NOTE DE REGLEMENT N° 2024-01/DNF**  
 Portant modification à la note n° 2019-01/DNF du 24/01/2019  
 relative à la jurisprudence VES de la spécialité informatique

**VALIDATIONS AUTOMATIQUES EN INFORMATIQUE**

Conformément aux notes de règlement n°2015-04/DNF et n°2015-05/DNF du 07/05/2015, les candidats concernés par ce tableau doivent formuler leur demande de validation automatisée au moyen du dossier VES via la jurisprudence.

Diplôme possédé	Diplôme Cnam visé	Validations proposées
Licence informatique ou Licence Science et Technologies mention Informatique* ou Licence Génie mathématique et informatique	Diplôme de concepteur architecte informatique <b>parcours Chef de projet maîtrise d'œuvre informatique (CPN8402)</b>	Sont validées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les 5 UTC du tronc commun,</li> <li>- l'UE d'anglais,</li> <li>- 1 UE dans le bloc « spécification et conception des SI »</li> <li>- 1 UE dans le bloc « développement de SI »</li> <li>- 1 UE dans le premier bloc d'ouverture</li> <li>- 1 UE non informatique de 4 ects.</li> </ul> * Cette équivalence concerne notamment toutes les licences issues de la fusion DEUG MIAS-L3 informatique
	Diplôme de concepteur architecte informatique <b>parcours Architecte infrastructure réseau et système (CPN8401)</b>	Sont validées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les 5 UTC du tronc commun,</li> <li>- l'UE d'anglais,</li> <li>- 1 UE dans le bloc «réseau informatique »</li> <li>- 1 UE dans le bloc «systèmes informatiques »</li> <li>- 1 UE dans le premier bloc d'ouverture hormis SEC105.</li> <li>- 1 UE non informatique de 4 ects.</li> </ul> *Cette équivalence concerne notamment toutes les licences issues de la fusion DEUG MIAS-L3 informatique.

	Diplôme de concepteur architecte informatique <b>parcours architecte en Cybersécurité (CPN8403)</b>	<p>Sont validées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les 5 UTC du tronc commun,</li> <li>- l'UE d'anglais,</li> <li>- 1 UE dans le bloc «réseau informatique »</li> <li>- 1 UE dans le bloc « cybersécurité»</li> <li>- 1 UE dans le premier bloc d'ouverture</li> <li>- 1 UE non informatique de 4 ects.</li> </ul> <p>*Cette équivalence concerne notamment toutes les licences issues de la fusion DEUG MIAS-L3 informatique.</p>
	Diplôme d'ingénieur en Informatique	<p>Sont validées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les 5 UTC du tronc commun,</li> <li>- l'UE d'anglais,</li> <li>- 1 UE non informatique de 4 ects,</li> <li>- 3 UE de base à choisir parmi les blocs IMO, AISL, ISI, IRSM tout en respectant la règle 1 UE par bloc.</li> </ul> <p>* Cette équivalence concerne notamment toutes les licences issues de la fusion DEUG MIAS-L3 informatique.</p>
Licence L3 Mathématiques, Informatique parcours MIAGE	Diplôme de concepteur architecte informatique <b>parcours Chef de projet maîtrise d'œuvre informatique (CPN8402)</b>	<p>Sont validées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les 5 UTC du tronc commun,</li> <li>- l'UE d'anglais,</li> <li>- 1 UE dans le bloc « spécification et conception des SI »</li> <li>- 1 UE dans le bloc « développement de SI »</li> <li>- l'UE NSY115</li> <li>- 6 ects dans le bloc d'UE non informatique.</li> </ul>
	Diplôme ingénieur en informatique	<p>Sont validées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les 5 UTC du tronc commun,</li> <li>- l'UE d'anglais,</li> <li>- 3 UE de base à choisir parmi les blocs IMO, AISL, ISI, IRSM tout en respectant la règle 1 UE par bloc,</li> <li>- 6 ects dans le bloc d'UE non informatique.</li> </ul>
Licence professionnelle métiers de l'Informatique, après un bac+2 ou équivalent informatique	Licence générale Informatique	<p>Sont validées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les 5 UTC du tronc commun,</li> <li>- l'UE d'anglais,</li> <li>- l'UE NSY115,</li> <li>- l'UE GDN100.</li> </ul>

	Diplôme de concepteur architecte informatique <b>tout parcours confondu</b>	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115, - 1 UE non informatique de 4 ects.
	Diplôme d'ingénieur en Informatique	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115 - une UE non informatique de 4 ects à choisir par le candidat.
Licence professionnelle « Bachelor Universitaire de Technologie » (BUT3)	Licence générale Informatique	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE GDN100. et une UE de 6 ects par parcours comme suit : - NSY115 pour le Parcours : A : Réalisation d'applications : conception, développement, validation. - SMB101 pour le Parcours : B : Déploiement d'applications communicantes et sécurisées. - NFE113 pour le Parcours : C : Administration, gestion et exploitation des données. - NFP107 pour le Parcours : D : Intégration d'applications et management du système d'information.
	Diplôme de concepteur architecte informatique <b>tout parcours confondu</b>	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - 1 UE non informatique de 4 ects. et une UE de 6 ects par parcours comme suit : - NSY115 pour le Parcours : A : Réalisation d'applications : conception, développement, validation. - SMB101 pour le Parcours : B : Déploiement d'applications communicantes et sécurisées. - NFE113 pour le Parcours : C : Administration, gestion et exploitation des données. - NFP107 pour le Parcours : D : Intégration d'applications et management du système d'information.

	Diplôme d'ingénieur en Informatique	<p>Sont validées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les 5 UTC du tronc commun,</li> <li>- l'UE d'anglais,</li> <li>- une UE non informatique de 4 ects à choisir par le candidat et une UE de 6 ects par parcours comme suit :</li> <li>- NSY115 pour le Parcours : A : Réalisation d'applications : conception, développement, validation.</li> <li>- SMB101 pour le Parcours : B : Déploiement d'applications communicantes et sécurisées.</li> <li>- NFE113 pour le Parcours : C : Administration, gestion et exploitation des données.</li> <li>- NFP107 pour le Parcours : D : Intégration d'applications et management du système d'information.</li> </ul>
<p>Licence professionnelle Analyste concepteur des systèmes d'information et décision (Cnam)</p> <p>ou bien</p> <p>Licence professionnelle Sciences, technologies, santé mention métiers de l'informatique : systèmes d'information et gestion de données parcours Analyse et Conception des Systèmes d'Information Décisionnels (ACSID)</p>	Licence générale informatique	<p>Sont validés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les 5 UTC du tronc commun,</li> <li>- l'UE d'anglais,</li> <li>- l'UE NSY115,</li> <li>- 1 UE du domaine SIDB,</li> <li>- l'UE GDN100.</li> </ul> <p>L'expérience professionnelle des deux premières années doit être vérifiée.</p>
	Diplôme de concepteur architecte informatique parcours <b>Chef de projet maîtrise d'œuvre informatique (CPN8402)</b>	<p>Sont validées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les 5 UTC du tronc commun,</li> <li>- l'UE d'anglais,</li> <li>- l'UE NSY115,</li> <li>- 1 UE dans le bloc « de spécification et conception des systèmes d'information »,</li> <li>- 1 UE non informatique de 4 ects.</li> </ul>
	Diplôme de concepteur architecte informatique parcours <b>Architecte infrastructure réseau et système</b> ou encore le <b>parcours architecte en cybersécurité (CPN8401 ou CPN8403)</b>	<p>Sont validées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les 5 UTC du tronc commun,</li> <li>- l'UE d'anglais,</li> <li>- l'UE NSY115,</li> <li>- NFE108 ou NFE115 du premier bloc d'ouverture</li> <li>- 1 UE non informatique de 4 ects.</li> </ul>

	Diplôme Ingénieur en Informatique	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115 du bloc AISL, - NFE108 ou NFE115 du bloc ISI - 1 UE non informatique de 4 ects.
Licence professionnelle Sciences, technologies, santé mention Métiers de l'informatique : administration et sécurité des systèmes et des réseaux, Parcours Cybersécurité et réponse à incident pour les systèmes d'information, industriels et urbains (CRISIS)	Licence générale informatique	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115 - RSX101 ou RSX102 du domaine « réseau et systèmes multimédia » - l'UE GDN100.
	Diplôme de concepteur architecte informatique <b>parcours Architecte infrastructure réseau et système</b> ou encore le <b>parcours architecte en cybersécurité (CPN8401 ou CPN8403)</b>	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115 - RSX101 ou RSX102 du bloc réseaux informatiques - 1 UE non informatique de 4 ects.
	Diplôme de concepteur architecte informatique <b>parcours Chef de projet maîtrise d'œuvre informatique (CPN8402)</b>	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115, - l'UE NSY104 ou NSY103 du premier bloc d'ouverture - 1 UE non informatique de 4 ects.
	Diplôme Ingénieur en Informatique	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115 du bloc AISL, - RSX101 ou RSX102 du bloc IRSM - 1 UE non informatique de 4 ects.

<p>Licence professionnelle Réseaux et télécommunications après un bac+2 informatique</p> <p>ou</p> <p>Licence professionnelle métiers de l'informatique : administration et sécurité des systèmes et des réseaux. après un bac +2 en informatique</p> <p>ou</p> <p>Licence professionnelle Réseaux sans fil et haut débit après un bac+2 en informatique</p> <p>ou</p> <p>Licence professionnelle métiers de l'informatique: administration et sécurité des systèmes et des réseaux. après un bac +2 en informatique</p>	Licence générale informatique	<p>Sont validées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les 5 UTC du tronc commun,</li> <li>- l'UE d'anglais,</li> <li>- l'UE NSY115</li> <li>- RSX101 ou RSX102 du domaine « réseau et systèmes multimédia »</li> <li>- l'UE GDN100.</li> </ul>
	Diplôme de concepteur architecte informatique <b>parcours architecte infrastructure réseau et système et parcours architecte en cybersécurité (CPN8401 et CPN8403)</b>	<p>Sont validées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les 5 UTC du tronc commun,</li> <li>- l'UE d'anglais,</li> <li>- l'UE NSY115</li> <li>- RSX101 ou RSX102 du bloc réseaux informatiques</li> <li>- 1 UE non informatique de 4 ects.</li> </ul>
	Diplôme de concepteur architecte informatique <b>parcours Chef de projet maîtrise d'œuvre informatique (CPN8402)</b>	<p>Sont validées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les 5 UTC du tronc commun,</li> <li>- l'UE d'anglais,</li> <li>- l'UE NSY115,</li> <li>- l'UE NSY104 ou NSY103 du premier bloc d'ouverture</li> <li>- 1 UE non informatique de 4 ects.</li> </ul>
	Diplôme d'ingénieur en Informatique	<p>Sont validées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les 5 UTC du tronc commun,</li> <li>- l'UE d'anglais,</li> <li>- l'UE NSY115 du bloc AISL,</li> <li>- RSX101 ou RSX102 du bloc IRSM</li> <li>- 1 UE non informatique de 4 ects.</li> </ul>
<p>Licence professionnelle système d'information – intégration et maintenance applicative</p> <p>ou</p> <p>Licence professionnelle métiers de l'informatique spécialité :</p>	Licence générale informatique	<p>Sont validées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les 5 UTC du tronc commun,</li> <li>- l'UE d'anglais,</li> <li>- l'UE NSY115,</li> <li>-1 UE du domaine SIDB,</li> <li>- l'UE GDN100.</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conception, développement et test de logiciels</li> <li>- Systèmes d'information et gestion de données</li> <li>- Applications web.</li> </ul> <p>Après un bac+2 en informatique ou Licence professionnelle systèmes informatiques et logiciels option Progiciels de gestion intégrée après un bac+2 informatique ou Licence professionnelle systèmes informatiques et logiciels option Bases de données après un bac+2 informatique ou Licence professionnelle Systèmes Informatiques et logiciels mention DA2I (Développement et Administration Internet et Intranet) ou Licence professionnelle Systèmes Informatiques et logiciels mention décision et traitement de l'information data mining ou Licence professionnelles Métiers du décisionnel et de la statistique.</p>	<p>Diplôme de concepteur architecte informatique <b>parcours Chef de projet maîtrise d'œuvre informatique (CPN8402)</b></p>	<p>Sont validées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les 5 UTC du tronc commun,</li> <li>- l'UE d'anglais,</li> <li>- l'UE NSY115,</li> <li>- 1 UE dans le bloc « de spécification et conception des systèmes d'information »,</li> <li>- 1 UE non informatique de 4 ects.</li> </ul>
	<p>Diplôme de concepteur architecte informatique <b>parcours Architecte infrastructure réseau et système</b> ou encore le <b>parcours architecte en cybersécurité (CPN8401 ou CPN8403)</b></p>	<p>Sont validées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les 5 UTC du tronc commun,</li> <li>- l'UE d'anglais,</li> <li>- l'UE NSY115,</li> <li>- NFE108 ou NFE107 ou encore GLG105 du premier bloc d'ouverture</li> <li>- 1 UE non informatique de 4 ects.</li> </ul>
	<p>Diplôme d'ingénieur en informatique</p>	<p>Sont validées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les 5 UTC du tronc commun,</li> <li>- l'UE d'anglais,</li> <li>- l'UE NSY115 du bloc AISL,</li> <li>- NFE108 ou NFE107 du bloc ISI</li> <li>- 1 UE non informatique de 4 ects.</li> </ul>
<p>Licence professionnelle Automatique et informatique industrielle</p> <p>ou</p> <p>Licence professionnelle : Systèmes automatisés, réseaux et informatique industrielle (avec un Bac+2 scientifique)</p> <p>ou</p>	<p>Licence générale informatique</p>	<p>Sous la condition que le (la) candidat(e) ait fait auparavant un bac+2 Informatique, sont validées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les 5 UTC du tronc commun,</li> <li>- l'UE d'anglais,</li> <li>- l'UE NSY115</li> <li>- l'UE GDN100.</li> </ul>
	<p>Diplôme de concepteur architecte informatique <b>tout parcours confondu</b></p>	<p>Sous la condition que le (la) candidat(e) ait fait auparavant un bac+2 Informatique, sont validées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les 5 UTC du tronc commun,</li> <li>- l'UE d'anglais,</li> <li>- l'UE NSY115,</li> <li>- 1 UE non informatique de 4 ects.</li> </ul>

Licence professionnelle métiers techniques du son et de l'image Parcours MENATIS (Médias Numériques Associés aux Techniques de l'Image et du Son)	Diplôme Ingénieur en Informatique	Sous la condition que le (la) candidat(e) ait fait auparavant un bac+2 Informatique, sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115 du bloc AISL, - 1 UE non informatique de 4 ects.
Licence professionnelle Activités et Techniques de Communication spécialité Animateur des technologies de l'information et de l'Internet (Université J. Monnet, St Etienne)  ou  Licence professionnelle Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation WEB - Parcours Animateur des Technologies de l'Information et de l'Internet	Licence générale informatique	Sous la condition que le (la) candidat(e) ait fait auparavant un bac+2 Informatique, sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115, - l'UE GDN100.
	Diplôme de concepteur architecte informatique <b>tout parcours confondu</b>	Sous la condition que le (la) candidat(e) ait fait auparavant un bac+2 Informatique, sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115, - 1 UE non informatique de 4 ects.
	Diplôme d'ingénieur en Informatique	Sous la condition que le (la) candidat(e) ait fait auparavant un bac+2 Informatique, sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - l'UE NSY115 du bloc AISL, - 1 UE non informatique de 4 ects.
Bachelor of Science in Computer Science, Allemagne (c'est l'équivalent d'une Licence informatique générale)	Diplôme de concepteur architecte informatique <b>parcours Chef de projet maîtrise d'œuvre informatique (CPN8402)</b>	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - 1 UE dans le bloc « spécification et conception des SI » - 1 UE dans le bloc « développement de SI » - 1 UE dans le premier bloc d'ouverture - 1 UE non informatique de 4 ects.
	Diplôme de concepteur architecte informatique <b>parcours Architecte</b>	Sont validées : - les 5 UTC du tronc commun, - l'UE d'anglais, - 1 UE dans le bloc «réseau informatique »

	<b>infrastructure réseau et système (CPN8401)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 UE dans le bloc «systèmes informatiques »</li> <li>- 1 UE dans le premier bloc d'ouverture hormis SEC105.</li> <li>- 1 UE non informatique de 4 ects.</li> </ul>
	Diplôme de concepteur architecte informatique <b>parcours architecte en Cybersécurité (CPN8403)</b>	<p>Sont validées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les 5 UTC du tronc commun,</li> <li>- l'UE d'anglais,</li> <li>- 1 UE dans le bloc «réseau informatique »</li> <li>- 1 UE dans le bloc «cybersécurité»</li> <li>- 1 UE dans le premier bloc d'ouverture</li> <li>- 1 UE non informatique de 4 ects.</li> </ul>
	Diplôme d'ingénieur en Informatique	<p>Sont validées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les 5 UTC du tronc commun,</li> <li>- l'UE d'anglais,</li> <li>- 1 UE non informatique de 4 ects,</li> <li>- 3 UE de base à choisir parmi les blocs IMO, AISL, ISI, IRSM tout en respectant la règle 1 UE par bloc.</li> </ul>
Bachelor of Science SUPINFO après un bac+2 Informatique	Licence générale informatique	<p>Sont validées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les 5 UTC du tronc commun,</li> <li>- l'UE d'anglais,</li> <li>- l'UE NSY115,</li> <li>- l'UE GDN100.</li> </ul>
	Diplôme de concepteur architecte informatique <b>tout parcours confondu</b>	<p>Sont validées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les 5 UTC du tronc commun,</li> <li>- l'UE d'anglais,</li> <li>- l'UE NSY115,</li> <li>- 1 UE non informatique de 4 ects.</li> </ul>
	Diplôme ingénieur en informatique	<p>Sont validées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les 5 UTC du tronc commun,</li> <li>- l'UE d'anglais,</li> <li>- l'UE NSY115,</li> <li>- 1 UE non informatique de 4 ects.</li> </ul>

Titre informatique RNCP niveau II (hors concepteur-architecte) ou titre homologué par l'Etat au niveau II	Diplôme d'ingénieur en Informatique	Sont validés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les 5 UTC du tronc commun,</li> <li>- l'UE d'anglais,</li> <li>- 1 UE de plugin de 3 ects (de type PLGxxx)</li> <li>- 4 UE de base à choisir parmi les blocs IMO, AISL, ISI, et IRSM tout en respectant la règle 1 UE par bloc</li> <li>- 6 ects dans le bloc d'UE non informatique hormis les UE de plugin.</li> </ul>
Ancien titre RNCP II Concepteur Architecte Informatique (Cnam) ou DEST Informatique Cnam	Diplôme d'ingénieur en Informatique	Sont validés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les 5 UTC du tronc commun,</li> <li>- l'UE d'anglais,</li> <li>- 1 UE de plugin de 3 ects (de type PLGxxx)</li> <li>- 4 UE de base à choisir parmi les blocs IMO, AISL, ISI, et IRSM tout en respectant la règle 1 UE par bloc</li> <li>- 1 UE supplémentaire dans l'un des blocs qui correspond au parcours Ingénieur choisi</li> <li>- 6 ects dans le bloc d'UE non informatique hormis les UEs de plugin.</li> </ul>
Maîtrise informatique	Diplôme d'ingénieur en Informatique	Sont validées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les 5 UTC du tronc commun,</li> <li>- l'UE d'anglais,</li> <li>- 1 UE de plugin de 3 ects (de type PLGxxx)</li> <li>- 4 UE de base à choisir parmi les blocs IMO, AISL, ISI, et IRSM tout en respectant la règle 1 UE par bloc</li> <li>- les 2 UE de spécialisation.</li> </ul>
Maîtrise IUP ou Ingénieur-maître en Génie Electrique et Informatique Industrielle (GEII) ou M1 GEII	Diplôme d'ingénieur en Informatique	Sont validées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les 5 UTC du tronc commun,</li> <li>- l'UE d'anglais,</li> <li>- 1 UE de plugin de 3 ects (de type PLGxxx).</li> </ul>
Maîtrise de mathématiques appliquées option informatique inclus Liban	Diplôme d'ingénieur en Informatique	Sont validées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les 5 UTC du tronc commun,</li> <li>- l'UE d'anglais,</li> <li>- 1 UE de plugin de 3 ects (de type PLGxxx)</li> <li>- 4 UE de base à choisir parmi les blocs IMO, AISL, ISI, et IRSM tout en respectant la règle 1 UE par bloc.</li> </ul>

Maîtrise M1 IUP Statistique Informatique Décisionnelle	Diplôme d'ingénieur en Informatique	Sont validées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les 5 UTC du tronc commun,</li> <li>- l'UE d'anglais,</li> <li>- 1 UE de plugin de 3 ects (de type PLGxxx)</li> <li>- 1 UE de base à choisir parmi les blocs IMO ou ISI.</li> </ul>
Maîtrise de Génie Mathématique et Informatique	Diplôme d'ingénieur en Informatique	Sont validées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les 5 UTC du tronc commun,</li> <li>- l'UE d'anglais,</li> <li>- 1 UE de plugin de 3 ects (de type PLGxxx)</li> <li>- 4 UE de base à choisir parmi les blocs IMO, AISL, ISI, et IRSM tout en respectant la règle 1 UE par bloc</li> <li>- 1 UE de spécialisation.</li> </ul>
Ingénieur-Maître en Génie Mathématique et Informatique option Informatique	Diplôme d'ingénieur en Informatique	Sont validées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les 5 UTC du tronc commun,</li> <li>- l'UE d'anglais,</li> <li>- 1 UE de plugin de 3 ects (de type PLGxxx)</li> <li>- 4 UE de base à choisir parmi les blocs IMO, AISL, ISI, et IRSM tout en respectant la règle 1 UE par bloc</li> <li>- 1 UE de spécialisation.</li> </ul>
Maîtrise d'informatique appliquée à la gestion (MIAGE)	Diplôme d'ingénieur en Informatique	Sont validés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les 5 UTC du tronc commun,</li> <li>- l'UE d'anglais,</li> <li>- 3 UE de base à choisir parmi les blocs AISL, ISI, et IRSM tout en respectant la règle 1 UE par bloc,</li> <li>- 1 UE de spécialisation,</li> <li>- 12 ects dans le bloc d'UE non informatique.</li> </ul>
Master 2 MIAGE	Diplôme d'ingénieur en Informatique	Sont validés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les 5 UTC du tronc commun,</li> <li>- l'UE d'anglais,</li> <li>- 5 UE de base à choisir parmi les blocs AISL, ISI, et IRSM. Reste à acquérir une UE de IMO,</li> <li>- 2 UE de spécialisation,</li> <li>- 12 ects dans le bloc d'UE non informatique.</li> </ul>
Master 2 MIAGE	Certificat de compétence en Maîtrise d'Ouvrage des Systèmes d'Information	Sont validées les 4 UE : NFP107, NFE108, RSX101, NFE115. Reste à acquérir l'UE NFE107 et l'UA331X (projet).

Master 2 STIC ou STS mention informatique ou DESS d'informatique après une maîtrise d'informatique (à l'exclusion des DESS accessibles aux gestionnaires)	Diplôme d'ingénieur en Informatique	Sont validées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les 5 UTC du tronc commun,</li> <li>- l'UE d'anglais,</li> <li>- 6 UE de base à choisir parmi les blocs IMO, AISL, ISI, et IRSM.</li> <li>- 2 UE de spécialisation,</li> <li>- 2 UE d'approfondissement.</li> </ul>
Titre inscrit au RNCP au niveau I en informatique	Diplôme d'ingénieur en informatique	Sont validées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les 5 UTC du tronc commun,</li> <li>- l'UE d'anglais,</li> <li>- 6 UE de base à choisir parmi les blocs IMO, AISL, ISI, et IRSM.</li> <li>- 2 UE de spécialisation,</li> <li>- 2 UE d'approfondissement.</li> </ul>
Master Cnam réseaux télécommunication parcours réseaux d'entreprise	Diplôme d'ingénieur parcours IRSM	Sont validées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les 5 UTC du tronc commun,</li> <li>- l'UE d'anglais,</li> <li>- 4 UE de base à choisir parmi les blocs IMO et IRSM.</li> <li>- 2 UE de spécialisation,</li> <li>- Les 2 UE d'approfondissement (RSX217 et RSX218).</li> <li>- 12 ects dans le bloc d'UE non informatique</li> </ul> <p>Il restera à valider une UE du bloc ISI, une UE du bloc AISL, 6 ects dans le bloc d'UE non informatique, ENG221 (oral probatoire) et le mémoire d'ingénieur.</p>
Mastère spécialisé en Informatique ENIM-INSA	Diplôme d'ingénieur	Sont validées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les 5 UTC du tronc commun,</li> <li>- l'UE d'anglais,</li> <li>- 1 UE de plugin de 3 ects (de type PLGxxx)</li> <li>- 4 UE de base à choisir parmi les blocs IMO, AISL, ISI, et IRSM tout en respectant la règle 1 UE par bloc.</li> </ul>

Diplom-Informatiker (Fachhochschule Darmstadt)	Diplôme d'ingénieur	Sont validées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les 5 UTC du tronc commun,</li> <li>- l'UE d'anglais,</li> <li>- 1 UE de plugin de 3 ects (de type PLGxxx),</li> <li>- 4 UE de base à choisir parmi les blocs IMO, AISL, ISI, et IRSM tout en respectant la règle 1 UE par bloc,</li> <li>- 2 UE de spécialisation.</li> </ul>
Diplôme d'ingénieur non informaticien	Diplôme d'ingénieur en Informatique	Validation d'ENG210 « Exerccer le métier d'ingénieur » Validation des UE informatiques : au cas par cas
Certificat professionnel technicien micro réseau et Internet  ou bien  Certificat professionnel Technicien de maintenance micro réseaux et internet spécialisation cybersécurité des PME	Technicien développeur (CPN 9000A)	Sont validées les UE suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Architecture des machines (NFA004 à 4 crédits)</li> <li>- Principe de fonctionnement des systèmes d'exploitation (NFA003 à 4 crédits)</li> <li>- Réseaux (NFA009 à 6 crédits)</li> <li>- Sécurité (SEC001 à 6 crédits)</li> </ul>
	Diplôme Universitaire de Technologies Informatique	Sont validées les UE suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Architecture des machines (NFA004 à 4 crédits)</li> <li>- Principe de fonctionnement des systèmes d'exploitation (NFA003 à 4 crédits)</li> <li>- Réseaux (NFA009 à 6 crédits)</li> </ul>
Certificat de compétence Chef de projet informatique, nouvelles technologies CC8300A	Diplôme d'ingénieur ou Diplôme de concepteur architecte Informatique <b>tout parcours confondu</b>	Sont validées les UE NFE108, NSY115, NFE130 et une UE non informatique de 6 ects.

Certificat de compétences Ingénierie des systèmes d'information web CC8400A	Diplôme d'ingénieur ou Diplôme de concepteur architecte Informatique <b>tout parcours confondu</b>	Sont validées les UE NFE114, NSY115, GLG105 et une UE non informatique de 6 ects.
Certificat de compétences Urbaniste des systèmes d'information CC8500A	Diplôme d'ingénieur ou Diplôme de concepteur architecture Informatique <b>tout parcours confondu</b>	Sont validées les UE NSY104, NSY115, NFE107 et une UE non informatique de 6 ects.
Certificat de compétence Conception, développement et animation de sites Web ou Certificat de compétence Concepteur et développeur d'Intranets. Modélisation, conception et développement avancés de sites Web dynamiques d'Intranets (CC8200A)	Diplôme d'ingénieur ou Diplôme de concepteur architecture Informatique <b>tout parcours confondu</b>	Sont validées NFE114, NSY115, UTC503, UTC505, et une UE non informatique de 6 ects.

**Fait à Paris, le 3 avril 2024**

Pour l'Administratrice générale empêchée  
et par délégation,  
La Directrice nationale des formations



Ariane FREHEL

**Le Conservatoire national des arts et métiers**  
292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03  
Case courrier 4DNF01  
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

**NOTE DE REGLEMENT N° 2024-02/DNF**

Portant modification à la note de règlement n°2020-25/DNF du 28/09/2020 relative à la grille de corrélation entre les niveaux de Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (CECRL) et les principaux tests, certifications en anglais

**Précisions concernant les demandes d'équivalence de certifications en langues**

**Attestation de niveau**

Seules les certifications répertoriées dans le tableau ci-joint (grille de corrélation entre les niveaux du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) et les principaux tests et certifications en anglais) seront prises en compte pour attester d'un niveau du CECRL (B1, B2, etc.).

**Validité des certifications en langues**

Il convient de distinguer entre les tests (TOEIC, TOEFL, PTE, IELTS, TCF...) dont la validité est limitée à deux ans (sauf précision contraire mentionnée sur l'attestation), et les diplômes de langues (Cambridge exams, DCL, CLES, DEFL...) qui permettent théoriquement de valider définitivement le niveau correspondant mais une durée de validité peut être ajustée dans les règlements des diplômes du Cnam.

**Compétences à valider**

Les compétences de l'oral et de l'écrit doivent être validées.

**Grille de corrélation entre les niveaux du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) et les principaux tests et certifications en anglais**

Cette grille (mise à jour 09/01/2024) sert de référence dans le cadre de décisions de Validation des Etudes Supérieures (VES) pour la validation des niveaux d'anglais exigés dans les différents diplômes du Cnam.

Conseil de l'Europe CECRL	LINGUASKILL	TOEIC	Bright English	Cambridge English Qualifications	IELTS	PTE	DCL	CLES	CLOE	TOEFL Ibt	Conseil de l'Europe CECRL
<b>C2</b>			5	C2 Proficiency (CPE)	8.5 à 9	5			C2	Chaque compétence est évaluée sur 30 pour un total sur 120.	<b>C2</b>
<b>C1</b>	180+	945+	4,5	C1 Advanced (CAE)	7 à 8	4	C1	C1	C1		<b>C1</b>
<b>B2</b>	160-179	785-945	3.5-4	B2 First (FCE)	5.5 à 6.5	3	B2	B2	B2		<b>B2</b>
<b>B1</b>	140-159	550-785	2.5-3	B1 Preliminary (PET)	4 à 5	2	B1	B1	B1	Il n'y a pas d'équivalence globale au CECRL	<b>B1</b>
<b>A2</b>	120-139	225-550	1.5-2	A2 Key (ancien KET)	2.5 à 3.5	1	A2		A2		<b>A2</b>
<b>A1</b>	100-119	120-225	0.5-1			A1	A1		A1		<b>A1</b>
durée de validité officielle *	2 ans	2 ans	2 ans	illimitée	2 ans	2 ans	illimitée	illimitée	2 ans	2 ans	

\*sauf précision contraire mentionnée sur l'attestation

**Grille de corrélation entre les niveaux du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) et les principaux tests et certifications en français langue étrangère (FLE)**

Cette grille sert de référence dans le cadre de décisions de Validation des Etudes Supérieures (VES) pour la validation des niveaux de français langue étrangère exigés dans les différents diplômes du Cnam et ceux de l'école d'ingénieur.e.s EiCnam.

Conseil de l'Europe CECRL	DILF DELF / DALF Diplôme en langue française (CIEP)	TCF Test de connaissance du français (CIEP)	TEF Test d'Évaluation de Français (CCIP)	DFP Diplôme de français professionnel de la CCIP	DCL Diplôme de compétence en langue (MEN)	Diplôme Sorbonne Université (Sorbonne université)	DUEF Diplômes universitaires d'études françaises (Universités françaises)
<b>C2</b>	DALF C2	TCF Niveau 6 600-699 points	TEF C2	DFP C2	NON	Diplôme de langue et littérature françaises	DUEF C2
<b>C1</b>	DALF C1	TCF Niveau 5 500-599 points	TEF C1	DFP C1	DCL C1 Français usuel	Certificat pratique de langue française	DUEF C1
<b>B2</b>	DELF B2	TCF Niveau 4 400-499 points	TEF B2	DFP B2	DCL B2 Français usuel	Certificat pratique de Langue française (compréhension et expression)	DUEF B2
<b>B1</b>	DELF B1	TCF Niveau 3 300-399 points	TEF B1	DFP B1	DCL B1 Français usuel	Certificat intermédiaire de langue française	DUEF B1
<b>A2</b>	DELF A2	TCF Niveau 2 200-299 points	TEF A2	DFP A2	DCL A2 Français professionnel	NON	DUEF A2
<b>A1</b>	DELF A1	TCF Niveau 1 100-199 points	TEF A1	DFP A1	DCL A1 Français professionnel	NON	DUEF A1
<b>A1.1</b>	DILF	NON	NON	NON	NON	NON	NON
Durée de validité officielle*	illimitée	2 ans	2ans	illimitée	Illimitée		

3

\*sauf précision contraire mentionnée sur l'attestation

Cette note rentrera en vigueur, le 3 avril 2024.

**Fait à Paris, le 3 avril 2024**

Pour l'Administratrice générale empêchée  
et par délégation,  
La Directrice nationale des formations



Ariane FREHEL

**Le Conservatoire national des arts et métiers**  
292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03  
Case courrier 4DNF01  
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 2

4

## **Actes publiés à titre informatif**

**DECISION N°2024- 03 DGS  
portant remplacement de représentant du personnel  
à la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail  
du Conservatoire national des arts et métiers**

**L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers,**

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,

Vu la délibération du conseil d'administration du Conservatoire national des arts et métiers du 21 avril 2022 portant création du comité social d'administration d'établissement et fixation des parts respectives de femmes et d'hommes au sein des effectifs couverts par ce comité,

Vu la déclaration de candidature de liste présentée par l'organisation syndicale CGT Ferc SUP pour les élections des représentants des personnels au comité social d'administration du Conservatoire national des arts et métiers des 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022,

Vu la liste électorale relative aux élections des représentants des personnels au comité social d'administration d'établissement tenues du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022,

Vu le courriel de madame Sandrine BOUGNOL du 4 mars 2024, portant démission de ses mandats de représentante du personnel suppléante au sein de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail,

Vu le courriel de l'organisation syndicale CGT du 4 mars 2024 concernant le remplacement membres au sein de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail,

**DECIDE :**

Article 1<sup>er</sup>. – Madame Fiona PARROT est désignée en qualité de représentante du personnel suppléante à la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail, en remplacement de madame Sandrine BOUGNOL pour la durée du mandat restant à courir.

Article 2. – Le directeur général des services et la cheffe du pôle prévention et sécurité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter de sa notification aux personnes désignées.

Fait à Paris, le 29 mars 2024

L'administratrice générale

Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

Notification :  
Madame Fiona PARROT

Copie :  
Monsieur le directeur général des services  
Madame la directrice générale des services adjointe en charge de la valorisation  
du patrimoine immobilier et des moyens généraux  
Madame la cheffe du pôle prévention et sécurité  
CGT

Pour l'administratrice générale  
et par délégation

**Florian CAHAGNE**  
Directeur général des services

**DECISION N°2024-04 DGS  
portant remplacement de représentants du personnel  
au comité social d'administration d'établissement  
du Conservatoire national des arts et métiers**

**L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers,**

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,

Vu la délibération du conseil d'administration du Conservatoire national des arts et métiers du 21 avril 2022 portant création du comité social d'administration d'établissement et fixation des parts respectives de femmes et d'hommes au sein des effectifs couverts par ce comité,

Vu la déclaration de candidature de liste présentée par l'organisation syndicale CGT Ferc SUP pour les élections des représentants des personnels au comité social d'administration du Conservatoire national des arts et métiers des 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022,

Vu la liste électorale relative aux élections des représentants des personnels au comité social d'administration d'établissement tenues du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022,

Vu le courriel de l'organisation syndicale CGT du 19 avril 2024 concernant le remplacement de représentants du personnel titulaire et suppléant au sein du comité social d'administration d'établissement,

**DECIDE :**

Article 1<sup>er</sup>. – Madame Marion HAVAS, représentante du personnel suppléante au comité social d'administration d'établissement, est désignée en qualité de représentante du personnel titulaire au sein dudit comité, en remplacement de monsieur Philippe AUGER, pour la durée du mandat restant à courir.

Article 2. – Madame Claire VIVES, candidate non élue figurant sur la liste présentée par l'organisation syndicale CGT Ferc SUP aux élections du comité social d'administration d'établissement 2022, est désignée en qualité de représentante du personnel suppléante au sein dudit comité, en remplacement de madame Marion HAVAS pour la durée du mandat restant à courir.

Article 3. – Le directeur général des services et la directrice des ressources humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter de sa notification aux personnes désignées.

Fait à Paris, le 23 avril 2024

L'administratrice générale

Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

Notification :

Madame Marion HAVAS  
Madame Claire VIVES

Copie :

Monsieur le directeur général des services  
Madame la directrice des ressources humaines  
CGT